



28 bis, rue Barbès  
92120 Montrouge  
Tél. : +33 (0)1 55 48 90 00

[gicramgroupe.com](http://gicramgroupe.com)

**Projet ARTEMIS - Réalisation d'un bâtiment logistique  
ZA du Bosc Hétrel – 27340 CRIQUEBEUF-SUR-SEINE  
Parcelles ZD320p et ZD 368p**

**AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
ET D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION ICPE (DDAE)**

La société G2.MBa, société par actions simplifiée au capital de 40 000 euros dont le siège social est sis 28 bis rue Barbès - 92120 MONTRouGE, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 491 683 645, propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 368p, d'une superficie de 28 596 m<sup>2</sup> située au sein du Parc d'activités du Bosc Hétrel - secteur Sud à Criquebeuf-sur-Seine (27340), autorise expressément la société DIDEROT REAL ESTATE - 80 rue Cardinet - 75017 PARIS et/ou son locataire la société INTERVET PRODUCTIONS SA - Rue de Lyons - 27460 IGOVILLE, à :

- Déposer une demande de permis de construire relative à la réalisation d'une plateforme logistique et bureaux d'exploitation;
- Déposer une demande d'Autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (DDAE), conformément aux articles L.512-7 et R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement.

La présente autorisation vaut titre habilitant au sens de l'article R.423-1 c) du Code de l'urbanisme pour le dépôt de la demande de permis de construire, ainsi qu'accord du propriétaire au sens de l'article R.512-3 du Code de l'environnement pour la procédure ICPE uniquement dans le cadre du projet ARTEMIS.

Cette autorisation :

- Ne confère aucun droit réel ou personnel sur le terrain ;
- N'emporte aucun engagement définitif de cession, celle-ci relevant d'un acte distinct;
- Est délivrée exclusivement pour les besoins des démarches administratives précitées.

Elle deviendra caduque en cas de renonciation au projet, ou à défaut, à la date de signature de la promesse de vente à intervenir entre la G2.MBa et DIDEROT REAL ESTATE.

Fait à Montrouge  
Le 19 janvier 2026



**Serge Saint-Genès**  
Président

**Suivi par :**

La service développement  
économique  
Jérôme VANDERCHRUCHE  
[Jerome.vanderchruche@seine-  
eure.com](mailto:Jerome.vanderchruche@seine-eure.com)  
02 76 46 03 66

**DIDEROT REAL ESTATE**  
**A l'attention de Monsieur Philippe FRYDMAN**  
**80 rue Cardinet**  
**75017 PARIS**

A Louviers, le 16 janvier 2026

**N/Réf :**

BL/RP/AHH/JV N°  
2026/01/011

**V/Réf :**

**Objet : Autorisation de dépôt d'une demande de permis de construire et d'une demande d'autorisation ICPE (DDAE) – Projet ARTEMIS – Parcelle ZD 320 p – Commune de Criquebeuf-sur-Seine.**

Monsieur,

La Communauté d'agglomération Seine-Eure, propriétaire de la parcelle cadastrée ZD 320 p, d'une superficie de 1 434 m<sup>2</sup>, située au sein du Parc d'activités du Bosc Hétreil – Secteur Sud à Criquebeuf-sur-Seine, autorise expressément la DIDEROT REAL ESTATE – 80 rue Cardinet – 75017 PARIS et/ou son locataire la société INTERVET PRODUCTIONS SA – Rue de Lyons – 27460 IGOVILLE, à :

1. Déposer une demande de permis de construire relative à la réalisation d'une plateforme logistique et de bureaux d'exploitation (plans fonciers joints, réf. « 1 – FONCIERS ») ;
2. Déposer une Déclaration de Dossier d'Autorisation au titre des ICPE (DDAE), conformément aux articles L.512-7 et R.512-46-1 et suivants du Code de l'environnement.

La présente autorisation vaut titre habilitant au sens de l'article R.423-1 c) du Code de l'urbanisme pour le dépôt de la demande de permis de construire, ainsi qu'accord du propriétaire au sens de l'article R.512-3 du Code de l'environnement pour la procédure ICPE uniquement dans le cadre du projet ARTEMIS.

Cette autorisation :

- Ne confère aucun droit réel ou personnel sur le terrain ;
- N'emporte aucun engagement définitif de cession, celle-ci relevant d'un acte distinct ;
- Est délivrée exclusivement pour les besoins des démarches administratives précitées.

Elle deviendra caduque en cas de renonciation au projet, ou à défaut, à la date de signature de la promesse de vente à intervenir entre la Communauté d'agglomération Seine-Eure et DIDEROT REAL ESTATE.

Vous souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Par délégation  
Le Directeur Général

**Le Président,  
Bernard LEROY**

Régis PETIT

